Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

Nombre de membres composant
Le Conseil municipal 35
Membres en exercice 35
Présents à la séance 32

OBJET :

Fixation, à compter du 1er janvier 2027, des tarifs des droits de place et de la redevance d'animation et de publicité, concernant les marchés forains

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 10 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix novembre, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le quatre novembre deux mille vingt-six, s'est assemblé salle municipale Bernard Nusbaum, sous la présidence de M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire.

Etaient présents :
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire, Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Didier LE COZ, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Denis ADAM, Mme Carole PELLISSON, M. Jean Paul REGEASSE, M. Maxence MAHEN, Mme Anne-Sophie ROSSIGNOL, Adjoints au Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Jean-Claude LE ROUX, M. Rémy PETIT, Mme Michèle GUTTIN, M. Christian SOLLE, Mme Corinne LE GLOUX, M. Charly MARIAUZOULS, Mme Huijuan LI, M. Romain TRICOT, Mme Diane ORLIAC, M. Serge LUGUET, Mme Viviane HENNEQUIN, M. Henri BORIE, Mme Emilie SPONVILLE, M. Christophe GAY, Mme Marie-Pierre DESPRES, M. Jean TUPKOVIC, Mme Camille BONADONA, M. Jérémie LETORT, Mme Myriam CASANOVA, Mme Claudia DE CAMPOS, M. Bérenger CERNON, M. Medhy DANET, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :
M. Olivier CLODONG donne pouvoir à M. Nicolas DUPONT-AIGNAN
Mme Vannina ETTORI donne pouvoir à M. Jean Paul REGEASSE
Mme Laëtitia DOROT donne pouvoir à M. Didier LE COZ

Secrétaire de séance : M. Denis ADAM

Reçu en préfecture
le 13/11/2026
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20261110-lmc112332H1-DE

Publication le 13/11/2026

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2026
DELIBERATION N° 2026/11/137

OBJET : **Fixation, à compter du 1er janvier 2027, des tarifs des droits de place et de la redevance d'animation et de publicité, concernant les marchés forains**

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU la délibération n° 2022/06/298 du 30 juin 2022 confiant l'exploitation et la gestion des marchés forains du Centre et des Rives de l'Yerres à la SAS DADOUN Père et Fils, avec prise d'effet au 1er septembre 2022,

VU le contrat de concession du 25 juillet 2022, et notamment l'article 33 relatif à l'actualisation des éléments financiers,

CONSIDERANT que, lors de sa séance du 12 octobre 2026, la proposition d'une nouvelle grille tarifaire liée à la prochaine délégation de service public des marchés forains a été examinée, puis reportée. L'assemblée délibérante sera saisie de cette affaire le 7 décembre prochain,

CONSIDERANT qu'il s'agit maintenant de traiter la révision classique contractuelle des droits de place à appliquer par le délégataire actuel, à savoir DADOUN,

CONSIDERANT l'application de la clause contractuelle de révision au 1er janvier 2027, et ce en tenant compte de l'indice INSEE 001565189, ainsi que de celui du FSD1 :

Paramètres	Définition	Source
ICHT-C	Indice mensuel du coût horaire du travail révisé, salaires et charges dans le Commerce	INSEE 001565189
FSD1	Frais et service divers 1	Moniteur des Travaux Publics

Indice INSEE 001565189 connu au 01/06/2026 : 140,70 - Indice INSEE 001565189 connu au 01/06/2025 : 136,60
Indice FSD 1 connu au 01/06/2026 : 176,90 - Indice FSD 1 connu au 01/06/2025 : 172,00

Soit : *75% x (140,70 / 136,60) + 25% x (176,90 / 172,00) = 1,0296*

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions Travaux, Urbanisme, Environnement, Développement durable et Développement économique, ainsi que Finances et Affaires générales,

A l'unanimité (3 abstentions : C.DE CAMPOS, B.CERNON, M.DANET),

APPROUVE les tarifs des droits de place et de la redevance d'animation et de publicité, à effet au 1er juin 2027, suivant la grille tarifaire annexée, concernant les marchés forains du Centre et des Rives de l'Yerres.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé électroniquement par
Nicolas DUPONT-AIGNAN

MAIRIE D'YERRES (91) (ESSONNE) 21

Reçu en préfecture
le 13/11/2026
Acte Exécutoire sous référence
091-219106911-20261110-lmc112332-DE

Publication le 13/11/2026

Le 13 novembre 2026
Nicolas DUPONT-AIGNAN

Marchés forains de YERRES

Grille tarifaire au 1er janvier 2027 *(prix exprimés HT)*

	Centre		Rives de l'Yerres	
	2026	Actualisation 2027	2026	Actualisation 2027
Droits de place (profondeur maximale de 2 mètres)				
Places couvertes, de 2 mètres linéaires de façade				
1ère place 2 mètres	7,28 €	7,50 €	3,72 €	3,83 €
2ème place 2 mètres	7,65 €	7,88 €	4,24 €	4,37 €
3ème place 2 mètres	7,65 €	7,88 €	5,11 €	5,26 €
4ème place 2 mètres et suivantes	8,25 €	8,49 €	6,13 €	6,31 €
Places découvertes, le mètre linéaire de façade	3,18 €	3,27 €	1,13 €	1,16 €
Supplément commerçants casuels	0,69 €	0,71 €	0,69 €	0,71 €
Taxe de nettoyage (profondeur maximale de 2 mètres), le mètre linéaire de façade	0,37 €	0,38 €	0,37 €	0,38 €
Droits de déchargement par véhicule (véhicule ou remorque, à l'unité)	-	-	1,69 €	1,74 €
Droits de resserre, le mètre linéaire de façade, par objet et par jour	-	-	0,25 €	0,26 €
Redevance d'animation et de publicité, par commerçant abonné ou non abonné et par séance	6,21 €	6,39 €	2,15 €	2,21 €
Place formant encoignure ou de passage	4,58 €	4,72 €	1,69 €	1,74 €

Coefficient : 1,0296

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20261110-lmc112332H1-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026